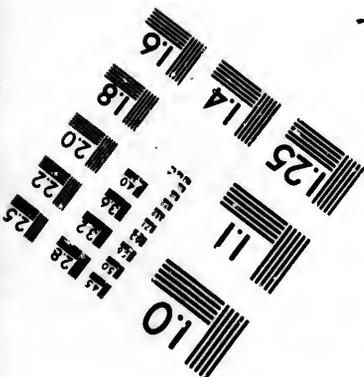
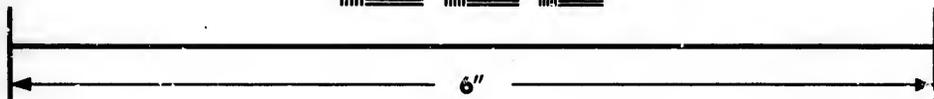
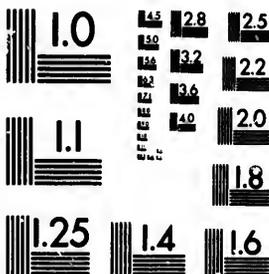


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurés et/ou pelliculés |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

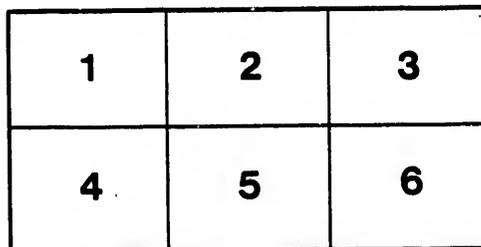
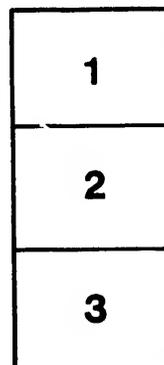
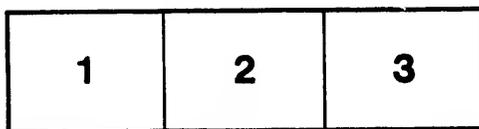
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CIRCU LAIRE

AU

CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL.

ÉVÊCHÉ DE MONTREAL, 12 MAI 1845.

Direction à MM. les Curés et Missionnaires du Diocèse de Montréal, pour mettre à exécution le Bill d'Education, passé dans la dernière Session du Parlement Provincial.

MONSIEUR,

Comme il se présente quelques difficultés pour l'exécution du Bill d'éducation, tel que passé dans la dernière session de notre Parlement Provincial, et qu'il s'y trouve certaines clauses dont le sens n'est pas très clair, j'ai cru de mon devoir, après avoir consulté M. le Surintendant, de vous adresser la Présente, pour vous indiquer la marche à suivre, pour tirer le meilleur parti possible du présent Bill, en attendant que l'on puisse obtenir quelque chose de mieux. Voici donc ce qu'il y a à faire pour se mettre en droit de réclamer les allocations de la législature pour l'éducation.

1°. Dans chaque paroisse ou township, on élira des commissaires qui ne seront pas moins de quatre, outre le curé ou le missionnaire qui le sera de droit lorsque les deux tiers de la population seront catholiques, ni plus de neuf. Dans ce dernier nombre sera compris le curé ou missionnaire. Mais quoiqu'il ne puisse pas y avoir plus de neuf commissaires, l'on peut former autant d'arrondissements que l'on jugera à propos.

Cette élection se fera chaque année dans une assemblée générale des tenanciers de la paroisse ou township, le premier lundi de juillet; elle sera annoncée huit jours d'avance, par avis public donné à la porte de l'église, par le plus ancien Juge de Paix; à son défaut par tout autre Juge de Paix y résidant, et à leur défaut par trois des voteurs de la localité. Cette assemblée sera présidée par le plus ancien Juge de Paix là et alors présent; à son défaut par toute autre personne élue par la majorité de l'assemblée.

2°. Celui qui aura présidé la dite assemblée générale, transmettra sous huit jours, au Surintendant, les noms des personnes qui auront été élues commissaires.

3°. Les commissaires ainsi élus s'assembleront et choisiront un Président et un Secrétaire-Trésorier; mais ce dernier ne pourra être choisi parmi les commissaires. Cette charge de Secrétaire-Trésorier devra être remplie par une seule et même personne. Le Secrétaire-Trésorier, donnera un cautionnement pour la moitié de la somme formée par la cotisation ou contributions de la paroisse, et par l'allocation du Gouvernement; et deux autres personnes devront cautionner chacune pour un quart de la dite somme.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUB.

4°. Les commissaires prélèveront, par cotisation, ou en telle autre manière qu'ils jugeront nécessaire une somme égale à celle allouée par le Gouvernement. Ils diviseront la paroisse ou township en arrondissemens et établiront des écoles dans ceux qui ont le nombre d'enfans requis par la Loi, (au moins 20 de 5 à 16 ans) : et il faudra que les écoles soient fréquentées pendant huit mois par au moins quinze enfans chaque jour.

5°. Les commissaires enrégistreront ou feront enrégistrer leurs procédés dans un livre tenu à cet effet ; et ils seront signés à la fin de chaque séance par le Président et le Secrétaire qu'ils auront choisi pour enrégistrer leurs procédés.

6°. Les commissaires devront faire rapport au Surintendant du nombre d'arrondissemens et d'écoles en opération ; lui feront connaître le nombre d'enfans qui les fréquentent ; l'informeront que le Secrétaire-Trésorier a en mains une somme prélevée par cotisation ou autrement égale à celle allouée par le Gouvernement, et lui rendront compte de l'emploi de cet argent.

Il faut remarquer que la clause qui concerne les écoles-modèles, ne peut s'appliquer qu'aux écoles de garçons ou aux écoles mixtes, et non pas aux écoles de filles, car la loi ne pourvoyant qu'à une école de filles par paroisse, cette école ne peut être considérée comme école-modèle puisqu'il n'y en aurait aucune autre dans la paroisse à qui elle pût servir de modèle.

Je crois qu'il importerait beaucoup au succès de ce *Bill* de faire comprendre à vos paroissiens, qu'ils peuvent s'exempter de payer des taxes pour l'éducation, s'ils contribuent généreusement au soutien de leurs écoles par des souscriptions volontaires ; et que la Législature n'a imposé ces taxes que pour les localités où l'on serait assez indifférent pour l'éducation, que l'on ne voudrait s'imposer aucun sacrifice pour se procurer un bien si précieux. Les milliers de Canadiens qui font la fortune des Américains et autres, parce qu'ils ont de bons bras, mais point d'éducation, devront leur servir de preuve du besoin qu'ils ont de s'instruire. Vous ne manquerez pas de le leur faire sentir avec votre zèle ordinaire.

Je suis bien véritablement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ R. G. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

(Vraie copie.)

A. H. Truteau Chan. Secrétaire.

